

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel.

Les informations qu'il contient sont fournies aux investisseurs conformément à une obligation légale, afin de les aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels sont les risques associés. Il leur est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OFI FUND – EURO BREAK EVEN INFLATION (I-C EUR)

ISIN : LU0648429354 - Cette catégorie d'actions est proposée aux investisseurs institutionnels

Un Compartiment d'OFI FUND umbrella SICAV

La société de gestion de cette SICAV est OFI LUX.

Ce Compartiment est géré par OFI ASSET MANAGEMENT

Objectifs et politique d'investissement

Objectif et politique d'investissement

L'objectif de ce Compartiment est de surperformer son indice de référence, l'indice Markit iBoxx Breakeven Euro-Inflation France, Germany & Italy Index en investissant dans des titres à revenu fixe (par ex. des obligations et des obligations indexées sur l'inflation) émis par des gouvernements de pays de la zone euro et cotés ou négociés sur les Marchés réglementés, ou sur d'autres Marchés réglementés et libellés en euros.

La politique du Compartiment est de tirer avantage des futures hausses des taux d'inflation, sans fournir d'exposition aux taux d'intérêt réels, grâce à une stratégie basée sur un breakeven inflation. Le breakeven est appliqué aux obligations et fait référence à la différence entre le rendement d'une obligation à taux fixe nominal et le rendement réel d'une obligation indexée sur l'inflation (telles que les obligations du Trésor américain indexées sur l'inflation ou les Tips), à maturités et émetteurs similaires.

Au moins 80 % de l'actif net du Compartiment sera régulièrement investi dans des titres à revenu fixe indexés sur l'inflation et libellés en euros, dont la maturité ira, en principe, de 5 à 20 ans, et qui sont émis par des gouvernements de la zone euro. Cependant, le Gestionnaire peut librement choisir d'investir dans des instruments à maturité plus courte ou plus longue. La notation moyenne de ces titres à revenu fixe restera de qualité et dans la fourchette des notations attribuées à la France, à l'Allemagne et à l'Italie.

Le Compartiment peut aussi détenir des espèces ou équivalents, dans la limite de 20 % de son actif net.

Pouvoir de gestion

Le Compartiment sera géré activement. Le Gestionnaire d'investissement a toute liberté pour acheter et vendre des investissements pour le compte du Compartiment dans les limites de l'objectif et de la politique d'investissement.

référence servira d'indicateur pour mesurer la performance passée du Compartiment et calculer les commissions de surperformance.

Il est prévu que les actions du Compartiment puissent être des composantes de l'indice de référence. Cependant, pour déterminer la composition du portefeuille, le Gestionnaire d'investissement a toute latitude en ce qui concerne les pondérations individuelles ou nationales des titres à revenu fixe qui entrent dans la composition de l'indice de référence.

La stratégie d'investissement implique que les avoirs du portefeuille peuvent s'écarter de l'indice de référence. Cet écart peut être significatif et est susceptible d'être un élément clé expliquant dans quelle mesure le Compartiment peut surperformer l'indice Markit iBoxx Breakeven Euro-Inflation France, Germany & Italy Index (symbole Bloomberg IBXXBK13 Index).

Acquisition, rachat et conversion

Vous pouvez acheter, vendre et convertir cette catégorie d'action auprès de l'agent de registre et de transfert ou du distributeur principal sur une base quotidienne (à toute date d'opération, c.-à-d. tout jour où les banques du Luxembourg sont ouvertes pour les activités bancaires).

Politique de distribution

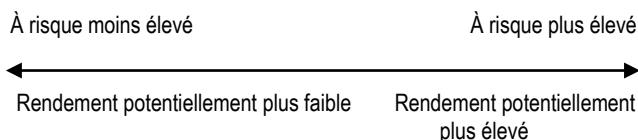
Les revenus découlant du compartiment sont réinvestis.

Recommandation

Le Compartiment convient aux investisseurs qui envisagent d'investir dans des actifs à la fois conservateurs et risqués. Même si les pertes potentielles du Compartiment devraient être modérées, l'investisseur devrait être capable de supporter des pertes temporaires.

Le Compartiment utilisera l'indice de référence Markit iBoxx Breakeven Euro-Inflation France, Germany & Italy Index comme indice de référence. L'indice de

Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Cet indicateur se base sur une estimation de la volatilité historique calculée à partir des performances hebdomadaires de l'indice de référence sur une période de cinq ans.

Cet indicateur se base sur une estimation de la volatilité historique calculée à partir des performances hebdomadaires de l'indice de référence sur une période de cinq ans.

Cette Catégorie d'actions est classée en catégorie 3 car au moins 80 % de l'actif net du Compartiment sera régulièrement investi dans des titres à revenu fixe indexés sur l'inflation, libellés en euros, ayant généralement une maturité allant de 5 à 20 ans, émis par des gouvernements de la zone euro et dont la sensibilité au taux d'intérêt réel varie de - 0,5 à 0,5.

D'autres risques essentiels pour le Compartiment ne sont pas suffisamment couverts par l'indicateur ci-dessus : (i) le Compartiment est exposé à des risques liés à l'utilisation d'instruments dérivés, plus particulièrement, de contrats à terme, d'options, de swaps et de contrats à terme sur devises.

De plus, (ii) la valeur de votre investissement peut chuter ou augmenter, et il est possible que vous récupériez une somme inférieure au montant initialement investi.

Les données historiques utilisées aux fins du calcul de la catégorie de risque et de profit ne peuvent pas servir d'indicateur fiable pour le profil de risque à l'avenir.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée ci-dessus demeure inchangée ; elle est susceptible d'évoluer au fil du temps.

La catégorie la plus basse de risque ne signifie pas que l'investissement est sans risque. Le capital ne bénéficie d'aucune garantie ni d'aucune protection.

Vous trouverez de plus amples informations à propos du profil de risque et de rendement dans le prospectus relatif à la SICAV disponible chez OFI LUX ou sur le site internet du Distributeur principal à l'adresse www.ofilux.lu.

Frais pour cette catégorie d'action

Les frais imputés aux investisseurs servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, notamment les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement

Frais d'entrée 1,00 %

Frais de sortie Non applicable

Il s'agit du montant maximum pouvant être prélevé sur votre argent avant qu'il ne soit investi ou avant que le produit de votre investissement ne vous soit versé.

Frais prélevés pour cette catégorie d'action sur une année

Frais courants 1,04 %

Frais prélevés pour cette catégorie d'action dans certaines circonstances

Commission de surperformance 20 % sur la performance excédant celle du Markit iboxx Eur Breakeven Euro-Inflation France, Germany and Italy 7-15

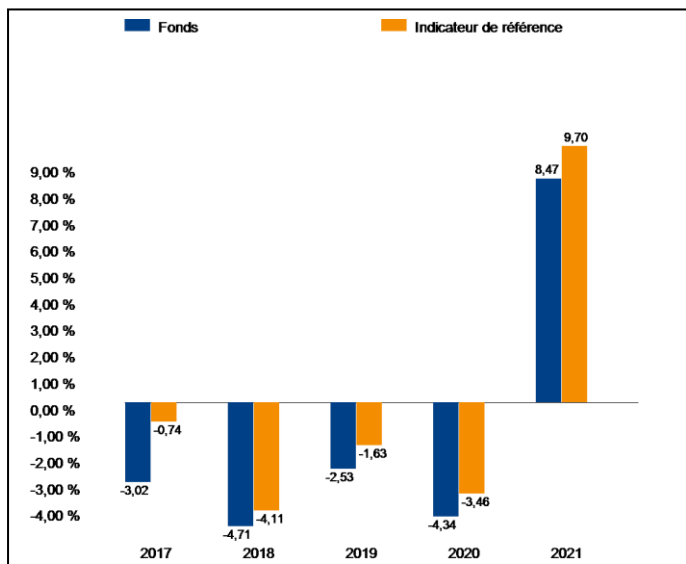
Les **frais d'Entrée** et **de Sortie** peuvent être inférieurs. Pour obtenir de plus amples informations sur les frais, adressez-vous à votre conseiller financier ou votre distributeur.

Le montant des **frais courants** est une estimation des dépenses de l'exercice clos en décembre 2020. Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance ni les frais de transaction du portefeuille, sauf dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre organisme de placement collectif.

Aucune commission de performance n'a été facturée pour l'exercice clos en décembre 2021.

Pour obtenir de plus amples informations sur les frais, consultez le **Chapitre 15** du prospectus relatif à la SICAV, disponible sur le site internet www.ofilux.lu.

Performances passées



Indice de référence : Markit iboxx Eur Breakeven Euro-Inflation France, Germany and Italy 7-15 Index.

Les frais d'entrée éventuels ne sont pas pris en compte dans le calcul de la performance.

Les frais courants et la commission de surperformance sont pris en compte dans le calcul de la performance.

Ce Compartiment a été lancé le 14 décembre 2016. Le 24 février 2017, le compartiment OFI FUND – Inflation Linked Bond (le compartiment d'accueil) a absorbé le compartiment SSP- OFI Bond Inflation de la SICAV Single Select Platform et reflète donc la performance du compartiment absorbé.

Depuis le 13/07/2017, l'indice de référence est le Markit iboxx Eur Breakeven Euro-Inflation France, Germany and Italy 7-15, en remplacement du Barclays Euro Government Inflation Linked all maturities Index.

Devise utilisée pour les calculs : euros.

Avertissement : les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Informations pratiques

Banque dépositaire (agent de registre et de transfert) : **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BANK & TRUST LUXEMBOURG**

Pour obtenir de plus amples informations sur le Compartiment, nous vous invitons à visiter notre site internet : www.ofilux.lu. Vous pourrez y demander une copie gratuite du prospectus (disponible en anglais) et du rapport annuel (disponible en anglais). Notre Site internet fournit également d'autres informations qui ne sont pas reprises dans ce document, comme les cours des actions.

Le compartiment est soumis à la législation fiscale luxembourgeoise. En fonction de votre pays de résidence, cela pourrait avoir un impact sur votre imposition personnelle. Nous vous conseillons de consulter votre conseiller fiscal pour obtenir plus de détails à ce propos.

La Société de gestion, OFI Lux, est uniquement responsable des informations énoncées dans le présent document qui s'avèreraient trompeuses, inexactes ou en contradiction avec les chapitres pertinents du prospectus relatif à la SICAV.

En tant que filiale détenue à 100 % par OFI Asset Management, la société de gestion applique la politique de rémunération du groupe OFI. Cette politique établit un équilibre approprié entre les composantes fixes et variables de la rémunération globale et se base sur un certain nombre de critères qualitatifs et quantitatifs, appliqués différemment pour les preneurs de risque, les cadres supérieurs et les fonctions de contrôle. L'évaluation de la performance est définie dans un cadre pluriannuel adapté à la période de détention recommandée aux investisseurs dans le fonds de l'OPCVM géré par la société de gestion, en vue de garantir que le processus d'évaluation est basé sur une performance à long terme de la société ainsi que sur ses risques d'investissement, et que le paiement effectif des composantes de la rémunération basées sur la performance est étalé sur la même durée. La politique de rémunération du groupe a été déterminée par le comité stratégique du groupe, composé de représentants des actionnaires du groupe. Ce comité est chargé de la définition et de la mise en œuvre de la politique de rémunération. Les détails de la Politique de rémunération actualisée, y compris, sans toutefois s'y limiter, une description du mode de calcul de la rémunération et des avantages sociaux, sont disponibles à l'adresse <http://www.ofilux.lu>. Une copie papier pourra être obtenue gratuitement sur simple demande au siège social de la Société de gestion.

L'investisseur peut passer à des actions d'une autre catégorie du compartiment ou d'un autre compartiment de la SICAV. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet dans le Chapitre 16 du prospectus relatif à la SICAV.

La SICAV est autorisée au Luxembourg et placée sous la surveillance de la CSSF.

La société de gestion est autorisée au Luxembourg et placée sous la surveillance de la CSSF.

Ces informations clés pour l'investisseur sont exactes et à jour au 03/02/2022.